

Renseignements relatifs à l'annonce des crues dans la vallée du Doubs
Service d'annonce des crues – Ponts et Chaussées – Arrondissement du Sud
Juillet 1896
(Archives départementales du Doubs)

Ponts et Chaussées.

Canal du Rhône au Rhin.

Conducteur.
N° 104.
Le 27 Juillet 1896.

Arrondissement du Sud.

Deuxième subdivision de Dôle,
comprise entre la limite des départements
du Doubs et du Jura et le pont de la Charité, à Dôle.

Renseignements
relatifs à l'annonce des crues
dans la vallée du Doubs.

© Archives Départementales
du Doubs

Dressé par le Conducteur
subdivisionnaire Soumiquet.

A Dôle, le 27 Juillet 1896

En a transmis à M^{re} l'Ingénieur en Chef
Besombes le 31 Août 1896
Le Chef d'Ingénieur ord^{re}.
A. Carreaux

Le Saund

Observations

Désignation des biefs et des localités.	Désignation des points d'observation et altitudes	Altitude du point d'observation.	Hauteur de la cote d'eau à partir de l'étiage -			Observations
			des eaux de débordement	des eaux nuisibles.	de la cote de 1822.	
Bief n° 60. Communes de: Salans, Fraisans, Dampierre	Echelle du bief aval de l'écluse n° 60, de Dampierre. (210.05)	212.05	1 ^m .70	2 ^m .20 à 2 ^m .30	4 ^m .14	La partie basse de la ville de Fraisans a ses caves inondées par les crues du Doubs, elle est particulièrement intéressée à connaître la marche des crues dès que la cote atteint 2 ^m .30 à 2 ^m .20 - Le village de Dampierre, situé sur la rive droite du Doubs, est insubmersible - La partie de son territoire longeant le Doubs est seule recouverte par les crues
Bief n° 60-61 ^{bis} Communes: amont de Rauchot mid m de Raus.	Echelle du bief de la porte de garde n° 61 ^{bis} , de Rauchot. (210.05)	212.05	2 ^m .00	2 ^m .50	3 ^m .77	Le port de Raus, dans les parties basses, commence à être submergé à la cote 2 ^m .50 - Le village de Raus est insubmersible, mais son territoire longeant la rive gauche du Doubs est baigué par les crues, ainsi que les chemins de Raus à Fraisans et à Etropigney. Le village de Rauchot est insubmersible.
Bief n° 61-62 Communes: aval Raus - id - Rauchot. amont Etropigney.	Echelle du bief aval de l'écluse n° 61, de Rauchot. (208.06)	210.06	2 ^m .00	2 ^m .60	3 ^m .22	La petite partie du territoire de Rauchot longeant le Doubs est baigué par les crues. Le moulin d'Etropigney, situé sur la Doullonne, est atteint par les crues - Le village d'Etropigney est insubmersible; seul, son territoire, situé en grande partie sur la rive gauche du Doubs, est submersible.
Bief n° 62-63 ^{bis} Communes de: aval Etropigney - Sabarre La Bretenière amont Orchamps.	Echelle du bief aval de l'écluse n° 62, du Moulin des Malades. (206.41)	208.35	2 ^m .90	3 ^m .40	4 ^m .56	Le village de Sabarre est insubmersible; il n'y a qu'une très-petite partie de son territoire longeant le Doubs qui est submersible. Le village de Labrettenière est insubmersible, ainsi que son territoire. Les terrains du territoire d'Orchamps longeant le Doubs sont submersibles.
Bief n° 62-63 ^{bis} Village d'Orchamps.	Echelle du bief de la porte de garde n° 63 ^{bis} , d'Orchamps. (206.33)	208.31	1 ^m .50	1 ^m .50	3 ^m .31	Le village d'Orchamps est insubmersible. La société française de pâtes de bois d'Orchamps a son usine installée sur le Doubs et est très-intéressée à connaître la marche des crues à partir de la cote 1 ^m .50 au-dessus de l'étiage.
Biefs n° 63 ^{bis} -63 ou 63-64 ^{bis} Communes de: aval Orchamps - Sevans - amont Eclans Moulin-Rouge	Echelle du bief aval de l'écluse n° 63, de Moulin-Rouge. (205.66)	205.80	1 ^m .60	1 ^m .80	3 ^m .16	* Le port d'Eclans appartenant à M. Dugoud est submergé à la cote 1 ^m .80 - L'aval du territoire d'Orchamps est également submersible dans la partie qui longe le Doubs - Le village de Sevans et l'oligie du Doubs et en dehors du régime de cette rivière; seule la partie de son territoire longeant le Doubs est submersible. Le village d'Eclans est insubmersible, sauf deux maisons que les grandes crues atteignent - La partie de son territoire longeant le Doubs est submersible.

Désignation des biefs et des localités.	Désignation des points d'observation et altitudes.	Altitude du point d'observation	Hauteur de la cote d'eau à partir de l'étiage			Observations
			des eaux de débordement.	des eaux minimes	de la crue de 1882.	
Bief n° 63-64 bis Communes : d'Éclaus - amont Audelange.	Echelle du busc de la porte de garde n° 64 bis, d'Audelange. (203.89)	205.80	1.55	1.60	2.69	Le bas du moulin d'Audelange commence à être inondé à la cote 1 ^m .60 - Les terrains bordant la rive gauche du Doubs et faisant partie des territoires d'Audelange et d'Éclaus sont inondés par les crues.
Bief n° 64-65 bis Communes : aval Audelange Vérou.	Echelle du busc aval de l'écluse n° 64, d'Audelange (202.31)	204.27	1.50	1.70	3.19	Les terrains des territoires d'Audelange et de Vérou longeant le Doubs sont submersibles - Le village d'Audelange, séparé du Doubs par le canal, est insubmersible - Le village de Vérou, sur la rive gauche du Doubs, est insubmersible, sauf 3 maisons qui sont atteintes par les grandes crues.
Bief n° 64-65 bis Amont de Rochefort et village -	Echelle du busc de la porte de garde n° 65 bis, de Rochefort. (202.26)	204.27	1.30	1.40	2.63	Le village de Rochefort est à l'abri des crues, sur son territoire, dans la partie longeant le Doubs, est recouvert par les crues Le port, (bois de chauffage), prairie de Rochefort, rive gauche amont du barrage, est submergé à la cote 1 ^m .40
Biefs n° 65 bis - 66 Communes de : aval Rochefort. Falletans - Baverans - Baverans -	Doubs en face de l'écluse n° 65 de Baverans - (D'après des renseignements, car il n'a pas été relevé d'observations à l'écluse n° 65).	200.46	2.10	2.60	4.31	Les maisons situées entre les ponts du chemin de fer de Salins et de Falletans, ainsi que quelques maisons des bas de Falletans, (rive gauche du Doubs), sont noyées par les crues et intéressées à connaître la marche - Les villages de Baverans et Falletans sont insubmersibles étant séparés du Doubs par le canal - Les terrains longeant le Doubs sont submersibles -
Dôle	Echelle du busc aval de l'écluse n° 67, du Jardin-Hippique (196.13)	198.06	2.61	2.61	3.25	À l'aval du grand pont de Dôle, le pont Chevalier, situé sur la rive gauche est submergé à la cote de 3 ^m .61, qui peut être considérée comme celle des eaux minimes - A l'amont du grand pont de Dôle, la crue a été repérée à l'usage à gaz d'après une remarque corroborée : la rivière comparée avec l'aval peut être expliquée par le remous que le grand pont de Dôle peut produire - L'usage à gaz, la fonderie Combot et la fabrique de bleu sont situés sur la rive gauche et sont sujets aux crues du Doubs et intéressés à connaître la marche à la cote que celle indiquée pour le pont Chevalier - Sur la rive droite, le jardin attenant au moulin d'Amont (ancien moulin) est submergé et la cote atteinte 3 ^m .32 - La cote de montagne est la promenade de Bignon sur la rive gauche
		198.01	2.32	2.32	3.63	X est le moulin dit la papeterie appartenant à M. Coue-Boisson